

Restes à réaliser en investissement.

Dépenses	514 154.92 €
Recettes	499 287.72 €
Solde déficitaire des restes à réaliser	-14 867.20 €

L'excédent de fonctionnement de clôture, constaté au 31 décembre 2025 est de 1 714 918.95 €

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Les restes à réaliser laissent apparaître un déficit de 14 867.20 euros. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat, Monsieur le Maire propose l'affectation suivante:

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CONSERVE l'excédent de fonctionnement de clôture 2025 au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement) : 1 714 918.95 €.

REPREND l'excédent d'investissement de clôture 2025 au compte 001 (recette investissement) : 1 483 792.21 €.

Ainsi fait et délibéré le 21 AVRIL 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

GUILLERON Audrey,



Le Maire,

GERVAIS André

